

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 Crème Clean
& Shine – Salle de bains Révisé : 2024-04-01

| Valable à partir du : 2015-06-01

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : Crème Clean & Shine – Salle de bain

Numéro d'article du fournisseur : 11980

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyage, polissage

Utilisations déconseillées : Aucune connue

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Entreprise : Schmidts Polermedel AB Adresse :

Kungsgatan 65 Code postal/

Ville : 341 32 LJUNGBY Pays : Suède Email :

info@schmidtspolermedel.se Site Web :

www.schmidtspolermedel.se Téléphone : +46

372 14650 Personne de contact :

Nom : Sven Olin

Courriel : info@schmidtspolermedel.se

Téléphone : +46 70772 8369

1.4 Téléphone d'urgence

+46 372 146 50 (8h00–16h00)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage non requis.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

3. Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Conc.	Classification (CE 1272/2008)
Silice	231-545-4	7631-86-9	30–40 %	–
Laureth sulfate de sodium	500-234-8	68891-38-3	< 3 %	Irrit. cutanée 2 ; H315 Lésions oculaires 1 ; H318 Toxicité aquatique chronique 3 ; H412
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	259-627-5	55406-53-6	< 0,02 %	Tox. aiguë 4 ; H302 Sens. cutanée 1 ; H317 Lésions oculaires 1 ; H318 Tox. aiguë 3 ; H331 Tox. aiguë 1 ; H372 (Larynx) Aquatique aiguë 1 ; H400 M = 10 Aquatique chronique 1 ; H410 M = 1

Teneur selon CE 648/2004 : < 5 % de tensioactifs non ioniques, parfum, conservateur (3-iodo-2-propynylbutylcarbamate)

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation : Respirer à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

Contact cutané : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus : Aucun connu

Effets retardés : Aucun connu

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Aucune information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Eau, mousse, poudre ou dioxyde de carbone (CO₂).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection approprié (voir rubrique 8).

6.2 Précautions environnementales

Empêcher les déversements importants de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement et absorber avec un matériau approprié. Attention aux risques de glissade.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler avec les précautions habituelles pour les produits chimiques.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité

À conserver à température ambiante, sans dépasser 30 °C. À conserver à l'abri du gel.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	N° CAS TWA (mg/m³) Année	
Silice (sous forme de quartz, poussière respirable)	7631-86-9 0,1	2018

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection générale : Prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes individuelles ou lunettes de protection simples en cas de risque d'éclaboussures.

Protection de la peau : Vêtements de protection en cas de risque d'éclaboussures.

Protection respiratoire : normalement non requise.

Protection des mains : Utiliser des gants de protection si nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Formulaire	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	S'évanouir
pH (concentré)	~8.0
Point de congélation	En dessous de 0°C
Point d'ébullition initial	100°C
Point d'éclair	>100°C
Densité relative	1.1–1.4
Solubilité	Miscible à l'eau
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant
(Autres propriétés non déterminées ou non applicables)	

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune donnée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée.

11. Informations toxicologiques

Laureth sulfate de sodium (CAS 68891-38-3) :

- DL50 orale (rat) : 4 100 mg/kg
- DL50 cutanée (rat) : > 2 000 mg/kg
- Contact avec les yeux : risque de lésions oculaires graves
- Contact avec la peau : Irritant, dégraissant
- Sensibilisation : Non sensibilisant (cobaye)
- Aucune donnée de mutagénicité, de cancérogénicité ou de toxicité pour la reproduction n'est disponible

3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate (CAS 55406-53-6) :

- DL50 orale (rat) : 2000 mg/kg
- DL50 cutanée (rat) : > 2 000 mg/kg
- CL50 par inhalation (rat) : 6,89 mg/L (4 h)
- Contact avec les yeux : risque de lésions oculaires graves
- Contact avec la peau : peut provoquer des réactions allergiques cutanées
- Aucune donnée de mutagénicité, de cancérogénicité ou de toxicité pour la reproduction n'est disponible

11.2 Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucun

composant perturbateur endocrinien $\geq 0,1$ % dans le mélange.

12. Informations écologiques

Laureth sulfate de sodium (CAS 68891-38-3) :

- CL50 (Poisson, 96 h) : 7,1 mg/L
- CE50 (Daphnie, 48 h) : 7,4 mg/L
- CE50 (Algues, 72 h) : 27,7 mg/L
- DBO5 : 700 mg O₂ /g
- DCO : 1276 mg O₂ /g
- Biodégradabilité facile : Oui (OCDE 301B)

3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate (CAS 55406-53-6) :

- CL50 (Truite arc-en-ciel, 96 h) : 0,067 mg/L
- CE50 (Daphnie, 48 h) : 0,16 mg/L
- CE50 (Algues, 72 h) : 0,022 mg/L
- Bioaccumulation : BCF = 4,5 (peu probable)

12,5 PBT/vPvB : Ni PBT ni vPvB.

12.6 Perturbation endocrinienne : Aucune $\geq 0,1$

% 12.7 Autres effets indésirables : Aucun connu

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Les emballages contaminés doivent être nettoyés et réutilisés.

Respectez les réglementations locales et européennes en matière de gestion des déchets.

14. Informations sur le transport

Non classé comme marchandise dangereuse selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- CE n° 1907/2006 (REACH)
- CE n° 1272/2008 (CLP)
- CE n° 648/2004 (Règlement sur les détergents)
- SFS 2020:614 (Règlement suédois sur les déchets)
- AFS 2018:1 (limites d'exposition professionnelle suédoises)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. Autres informations

Révisé : 2024-04-01

Modifications dans : Sections 1.3, 3.2, 7.2, 8.1, 9.1, 11.1, 11.2, 12.3, 12.6, 12.7, 15.1, 16

Liste des phrases H pertinentes :

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H331 Toxique par inhalation
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (larynx)
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

